

SIX CONSEILS POUR CHOISIR VOS ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

Vous allez choisir 3 enseignements de spécialité à la fin de votre classe de seconde dans la perspective de votre classe de première générale, et vous en approfondirez 2 en classe de terminale.

Votre lycée vous accompagne déjà dans votre démarche : séances d'information, semaines de l'orientation, forum des métiers, visite de salon ou d'établissement d'enseignement supérieur, intervention de professionnels, débats en classe...

Voici, en complément, quelques conseils pour réfléchir à vos choix.

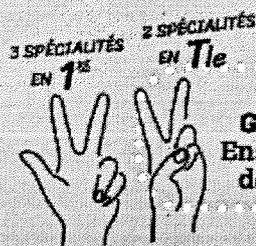
1. Choisissez des enseignements de spécialité qui vous plaisent et dans lesquels vous êtes déjà à l'aise, ou bien qui vous tentent vraiment. Vos goûts seront les meilleurs moteurs de votre motivation et de votre réussite.
2. Vos parents et vous-mêmes pouvez demander des conseils à votre professeur principal et au personnel d'orientation de votre lycée.
3. Consultez le site officiel qui vous est dédié <http://www.secondes2018-2019.fr/>
Développé par l'ONISEP, c'est une mine d'informations et de ressources pour vous aider à concevoir peu à peu un projet d'orientation et à choisir vos enseignements de spécialité.
4. Consultez <http://www.horizons2021.fr>
Cette application développée par l'ONISEP vous permet de voir toutes les correspondances possibles entre des combinaisons d'enseignements de spécialité et des « horizons » vers de futures études supérieures ou activités professionnelles.
5. Si vous souhaitez suivre un enseignement de spécialité qui n'est pas proposé dans votre lycée, vos parents peuvent s'informer auprès de votre professeur principal ou du proviseur. Des solutions sont possibles : suivre l'enseignement dans un lycée proche, changer d'établissement ou suivre cet enseignement à distance par le CNED. Consultez aussi les enseignements de spécialité des autres lycées de votre académie. A noter : certains ont des solutions d'internat qui pourraient vous convenir.
<http://quandjepasselebac.education.fr/bac-general-cours-communs-et-specialites/>
6. Comme beaucoup d'élèves, vous n'avez pas encore une idée précise des métiers qui vous plairaient. Réfléchissez tout de même à ce qui vous motive. Pour mieux cerner vos centres d'intérêt et découvrir des métiers qui vous correspondraient, l'ONISEP vous propose un quiz : www.secondes2018-2019.fr/quiz-mes-gouts

QUELS ENSEIGNEMENTS EN PREMIÈRE ET TERMINALE ?

VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE Enseignements communs

16 h en voie générale ; 13-14 h en voie technologique

français en 1 ^{re}	philosophie en 1 ^{re}	enseignement scientifique ¹ / mathématiques ²	
histoire - géographie	enseignement moral et civique	langue vivante A et langue vivante B	éducation physique et sportive



VOIE GÉNÉRALE Enseignements de spécialité

4 h par enseignement en 1^{re} ; 6 h en 1^{re}

arts	mathématiques
biologie - écologie ³	numérique et sciences informatiques
histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques	physique - chimie
humanités, littérature et philosophie	sciences de la vie et de la Terre
langues, littératures et cultures étrangères	sciences économiques et sociales
littérature et langues et cultures de l'Antiquité	sciences de l'ingénieur

Enseignements optionnels en voie générale

En 1^{re} : langue vivante C⁴ ; arts ; EPS ; langues et cultures de l'Antiquité⁵

En 1^{re} : mathématiques expertes ; mathématiques complémentaires ; droit et grands enjeux du monde contemporain

1 SÉRIE AU CHOIX

VOIE TECHNOLOGIQUE Enseignements de spécialité selon la série

Les enseignements de spécialité des séries de la voie technologique sont sur sélection (quelques)

STMG
sciences et technologies du management et de la gestion

ST2S
sciences et technologies de la santé et du social

STHR
sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STI2D
sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL
sciences et technologies de laboratoire

STD2A
sciences et technologies du design et des arts appliqués

TMD
techniques de la musique et de la danse

(1) En voie générale - (2) En voie technologique - (3) Uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles - (4) Dont langues régionales - (5) L'option LCA est évaluée au contrôle continu et donne lieu, le cas échéant, à un bonus

(Source : eduscol, Fascicule d'information aux familles, 12 nov. 2018)